

Tarifs et prestations à compter du 1^{er} septembre 2020

Garanties exclusivement réservées aux étudiants et apprentis jusqu'à 28 ans.

Garanties conformes à la définition des contrats solidaires qui intègrent les deux prestations de prévention suivantes : le dépistage de l'hépatite B, l'ensemble des vaccins prévus selon l'article 1. de l'arrêté du 08/06/2006 (diphtérie, tétanos, poliomyélite, rubéole, haemophilus influenzae B). Les taux et les montants indiqués (forfait par année universitaire) sont ceux du remboursement cumulé de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle du Rempart, dans la limite des frais engagés et sur la Base de Remboursement (BR) en vigueur au 01/01/2020. Toute évolution de la BR pourra entraîner des modifications du niveau de nos remboursements. Par obligation, nous ne remboursons pas les franchises médicales applicables ainsi que la baisse de la part légale dans le cadre de non respect du parcours de soins.

	9,50 €/mois 114 €/an	20,75 €/mois 249 €/an	30,00 €/mois 360 €/an	39,00 €/mois 468 €/an	
	FORME	VITALITÉ	TONUS	BRIO	
HOSPITALISATION	Honoraires - Examens préalables - Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
	Indemnités forfaitaires en cas d'urgence (1)	OUI	OUI	OUI	OUI
	Frais d'accompagnant (repas + lit) (2) + (3)	-	-	25 €/jour	25 €/jour
	Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € (3)	OUI	OUI	OUI	OUI
	Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie ambulatoire : 50 % du dépassement dans la limite de 500 € (3)	OUI	OUI	OUI	OUI
	Cure thermale en milieu hospitalier	100%	100%	100%	100%
	Frais d'accouchement	100%	100%	100%	100%
	Dépassements d'honoraires du gynécologue et de l'anesthésiste : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € (3)	OUI	OUI	OUI	OUI
	Forfait fécondation in vitro (sur prescription médicale) (3)	-	-	-	80 €
	Allocation maternité (3) + (4)	-	-	-	80 €
FRAIS MÉDICAUX	I.V.G. (Interruption Volontaire de Grossesse)	100%	100%	100%	100%
	Forfait journalier (5)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Chambre particulière (6)	-	45 €/jour	47 €/jour	50 €/jour
	Chambre particulière en ambulatoire (7)	-	15 €/jour	15 €/jour	15 €/jour
	Frais de transport remboursés SS (8)	100%	100%	100%	100%
	Pharmacie	100%	100%	100%	100%
	Honoraires médicaux (consultations, visites, ...) (9)	100%	100%	100%	100%
	Radios, densitométrie osseuse et traitements par rayon	-	100%	100%	100%
	Analyses de laboratoire	100%	100%	100%	100%
	Piqûres et soins infirmiers	-	100%	100%	100%
OPTIQUE	Massages et rééducation (kinésithérapeute)	-	100%	100%	100%
	Autres auxiliaires médicaux	-	100%	100%	100%
	Audioprothèse (par appareil)	-	100%	350 €	450 €
	Petite orthopédie	-	100%	150%	200%
	Ophthalmologie	-	100%	100%	100%
	Fournitures Optiques	-	100%	100%	100%
	Lunettes		+	+	+
	• Monture	jusqu'à -	35 €	60 €	70 €
	• Verres Unifocaux	jusqu'à -	70 € (35 €/unité)	110 € (55 €/unité)	130 € (65 €/unité)
	ou Verres Multifocaux	jusqu'à -	70 € (35 €/unité)	160 € (80 €/unité)	230 € (115 €/unité)
ou Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	jusqu'à -	105 € (52,50 €/unité)	170 € (85 €/unité)	200 € (100 €/unité)	
ou Lentilles refusées par la Sécurité Sociale (3)	jusqu'à -	-	170 € (85 €/unité)	200 € (100 €/unité)	
Traitement au laser de la Myopie ou autre chirurgie réfractive (3)	-	-	170 €/oeil	200 €/oeil	
DENTAIRE	Soins dentaires	100%	100%	100%	100%
	Prothèses dentaires	-	150%	200%	250%
	Inlay - Onlay	-	100%	150%	150%
	Orthodontie				
	• acceptée par la Sécurité Sociale	-	150%	175%	225%
	• refusée par la Sécurité Sociale (BR reconstruite)	-	-	-	125%
Implantologie (jusqu'à 2 par an)	-	90 €/unité	150 €/unité	200 €/unité	
Parodontologie	-	180 €/an	300 €/an	400 €/an	
PRÉVENTION & AUTRES PRESTATIONS (3)	Traitement anti-tabac sur prescription médicale (1)	30 €	70 €	200 €	200 €
	Forfait actes hors nomenclature non remboursés Sécurité Sociale dont pilules contraceptives 3 ^{ème} et 4 ^{ème} génération (1)	30 €	30 €	70 €	90 €
	Vaccins anti-grippe, contre la méningite et le choléra	-	-	OUI	OUI
	Forfait pour actes lourds supérieurs à 120 €	OUI	OUI	OUI	OUI
	Ostéopathie ou Chiropractie ou Etiopathie ou Podologie-Pédicurie ou Diététicien-Nutritionniste (Praticiens diplômés), Acupuncture, Psychomotricité (sur prescription médicale) (1)	-	-	4 séances 25 €/séance	5 séances 30 €/séance
	Cure Thermale hors Hôpital (barème forfaitaire) (1) + (8)	-	-	100% + 160 €	100% + 200 €
	Certificat médical attestant de l'absence de non contre indication à la pratique du sport, réalisé par un médecin du sport (10)	30 €	30 €	30 €	30 €

(1) Nous consulter. (2) En chirurgie : Enfants de moins de 15 ans et adulte handicapé sans limite. Adulte : 15 jours si intervention ≥ 250 €. En hospitalisation médicale : Enfant jusqu'à 12 ans et adulte handicapé : limité à 15 jours par an. (3) Prestations sans tiers payant. (4) Sous réserve de plus de 10 mois d'adhésion de la maman ainsi que de l'adhésion du nouveau-né de moins de 2 mois. (5) Chirurgie : durée illimitée Hospitalisation Médicale : 120 jours par an dont limitation à 40 jours en neuropsychiatrie. Maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), maison de régime et assimilés, maison d'enfants à caractère sanitaire : nous consulter. (6) Selon option, jusqu'à 50 € par nuit en clinique et tarif conventionnel en hôpital : Prestation exclue en Forme. Chirurgie et maternité : durée illimitée (sauf Vitalité : 30 jours par an). Hospitalisation médicale : Vitalité : exclue. Tonus et Brio : 90 jours par an dont Neuropsychiatrie 40 jours. Prestation non prise en charge en maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), ainsi qu'en maison de régime et assimilés. (7) Dans la limite de 5 jours par an. (8) Après accord Sécurité Sociale. (9) Consultations et visites de psychiatres, psychothérapeutes et psychologues non prises en charge en garantie Forme. La majoration pour consultation injustifiée à domicile non remboursée par la Sécurité Sociale n'est pas prise en charge dans cette prestation. (10) Montant forfaitaire par acte et par an. Remboursement jusqu'à 4 par famille (2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants) après accord de notre Médecin Conseil.

GAMME SOLUTION AVENIR DÉDIÉE AUX ETUDIANTS ET APPRENTIS

- Prise en charge immédiate
- Tiers Payant National (pas d'avance d'argent pour vos frais de santé partout en France)
- Aucun frais de gestion
- 8 agences de proximité
- Services en ligne

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

FABIEN, 20 ANS
BTS IMMOBILIER



Couvert par la garantie
FORME

Honoraires du chirurgien pour une opération du genou avec 200 € de dépassement d'honoraires : 613 €
Part remboursement Sécu : 330,40 €
Part remboursement Mutuelle du Rempart : 282,60 €
Sa consultation lui coûte 0 €

MATHILDE, 19 ANS
ÉTUDIANTE EN INFORMATIQUE



Couverte par la garantie
VITALITÉ

Coût pour son équipement de lunettes (monture + verres simples) : 160 €
Part remboursement Sécu : 4,45 €
Part remboursement Mutuelle du Rempart : 107,97 €
Son équipement optique lui coûte 47,58 €
Si elle avait souscrit à la garantie Tonus, elle n'aurait rien payé !

BAPTISTE, 27 ANS
ÉTUDIANT EN ÉCONOMIE



Couvert par la garantie
TONUS

Coût d'une séance d'ostéopathie : 50 €
Part remboursement Sécu : 0 €
Part remboursement Mutuelle du Rempart : 25 €
Sa consultation d'ostéopathie lui coûte 25€

ELISA, 25 ANS
ÉTUDIANTE EN MÉDECINE



Couverte par la garantie
BRIO

Coût annuel de ses boîtes de pilules contraceptives non remboursées par la SS : 106,80 €
Part remboursement Sécu : 0 €
Part remboursement Mutuelle du Rempart : 90 €
Sa contraception annuelle lui coûte 16,80 €

REMPART ASSISTANCE*

**INCLUS
DANS VOTRE
COUVERTURE
SANTÉ**

Ce service disponible partout en France et depuis l'étranger, 24h/24 et 7j/7 vous garantit une assistance (aide ménagère, présence d'un proche,...) en cas de situation imprévue : urgence médicale, hospitalisation suite à un accident, maladie soudaine...

Rempart Assistance, ce sont aussi des réponses à toutes les questions d'ordre médical, juridique, administratif et social*, et un remboursement des soins à l'étranger lors de courts séjours.

* Numéro disponible sur votre carte d'adhérent.



REMPART HOSPI EN OPTION

UNE EXCLUSIVITÉ DE LA MUTUELLE DU REMPART

En cas d'hospitalisation, recevez une indemnité **pour couvrir certains frais annexes** : chambre individuelle, télévision, internet...

Renseignez-vous auprès de nos conseillers Santé-Prévoyance pour nos autres solutions Prévoyance.



SPÉCIAL EXPATRIÉS

La Mutuelle du Rempart vous propose ses solutions internationales pour vos voyages d'études ou vos stages à l'étranger d'une durée d'un an maximum.

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos agences ou sur www.mutuelledurempart.fr

0 970 82 81 80 (appel non surtaxé) - www.mutuelledurempart.fr



MUTUELLE DU
REMPART

LE FUTUR ASSURÉ